

PARLEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK PARLEMENT

COMPTE RENDU INTÉGRAL

INTEGRAAL VERSLAG

SÉANCE PLÉNIÈRE DU LUNDI 19 JUILLET 2021

(Séance de l'après-midi)

PLENAIRE VERGADERING VAN MAANDAG 19 JULI 2021

(Namiddagvergadering)

COMPTE RENDU PROVISOIRE

Non encore approuvé par les orateurs.
Ne pas citer sans mentionner la source.

VOORLOPIG VERSLAG

Nog niet goedgekeurd door de sprekers.
Niet citeren zonder de bron te vermelden.

PRÉSIDENCE : M. RACHID MADRANE, PRÉSIDENT.

- *La séance est ouverte à 14h35.*

[105]

EXCUSÉS

M. le président.- Ont prié d'excuser leur absence :

- M. Rudi Vervoort, ministre-président ;
- Mme Gladys Kazadi ;
- Mme Stéphanie Koplowicz ;
- Mme Elisa Groppi ;
- Mme Soetkin Hoessen.

[111]

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. EMMANUEL DE BOCK

À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DE LA RÉNOVATION URBAINE, DU TOURISME, DE LA PROMOTION DE L'IMAGE DE BRUXELLES ET DU BICULTUREL D'INTÉRÊT RÉGIONAL,

ET À M. ALAIN MARON, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DE LA TRANSITION CLIMATIQUE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE,

concernant "les initiatives de la Région de Bruxelles-Capitale en soutien aux victimes des récentes inondations et la décision de déverser les égouts dans le canal à la suite des fortes pluies".

QUESTION D'ACTUALITÉ JOINTE DE M. TRISTAN ROBERTI,

concernant "l'incidence des récentes inondations en Région de Bruxelles-Capitale et la solidarité avec les autres Régions".

[117]

M. Emmanuel De Bock (DéFI).- J'ai pris connaissance de la communication faite ce week-end par le gouvernement bruxellois sur les moyens qui ont été mobilisés auprès d'un certain nombre d'acteurs. La STIB, le Service d'incendie et d'aide médicale urgente et les hôtels ont été fortement sollicités. Une offre très importante de moyens publics et surtout urgents, tels que des places d'hébergement, mais aussi des moyens lourds, pour dégager l'ensemble des déchets qui ont été charriés par les rivières en crue, ont été mobilisés. Je salue cet effort. Peut-être serait-il intéressant que vous nous dressiez la liste de ce qui a été mobilisé et que vous reveniez sur la vitesse à laquelle cela a été mis en place.

Par ailleurs, je voudrais vous interroger spécifiquement sur les conséquences proprement bruxelloises des inondations, notamment sur le plan environnemental. Je pense à la qualité environnementale du canal par exemple, qui a servi de déversoir à un certain nombre de bassins de rétention de la Senne. Sept fois plus de déchets sont constatés à la surface de la Senne que dans le canal. Un certain nombre d'égoûts se seraient par ailleurs déversés dans le canal.

Il y a quelques années, la Flandre avait assigné la Région bruxelloise en responsabilité civile pour prendre en charge une partie de ses frais, car nous charriions plus de déchets que prévu dans les directives. Dès lors, qu'en est-il des conséquences de ces inondations au niveau bruxellois, et notamment sur le plan environnemental ? Je vous pose ces questions toutes proportions gardées, nos pensées allant, évidemment, aux victimes et aux familles encore en recherche de leurs proches disparus.

[119]

M. Tristan Roberti (Ecolo).- La situation que notre pays a connue et connaît encore est douloureuse. Bien sûr, nos pensées vont avant tout aux victimes et aux personnes qui se mobilisent pour leur venir en aide.

La liste des catastrophes climatiques qui bouleversent notre monde ne cesse de s'allonger : ouragans, incendies à répétition, dômes de chaleur et aujourd'hui, dans notre pays, inondations catastrophiques. Pour le groupe Ecolo, il est grand temps d'écouter les scientifiques réunis au sein du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, qui prédisent une amplification de ces phénomènes, tant en quantité qu'en intensité.

À travers les compétences qu'elle exerce, la Région a les moyens d'agir en préservant des zones non bâties pour leur permettre de jouer leur rôle écologique, en poursuivant les politiques visant à réduire les émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre, et en consacrant davantage de moyens aux projets qui visent à adapter notre territoire aux effets du réchauffement climatique.

Le groupe Ecolo est donc de plus en plus déterminé à agir, mais aussi à démentir ceux qui nient encore le changement climatique, qui remettent en cause ses effets et qui trouvent toujours de bonnes raisons pour différer leur action.

Pour en revenir à l'actualité, quelles auront été les conséquences de ces inondations en Région bruxelloise ? Le canal a-t-il pu jouer son rôle de bassin d'orage avec, malheureusement, les effets de pollution que l'on imagine ?

Pouvez-vous nous donner un aperçu des actions de solidarité auxquelles notre Région a contribué ?

[121]

M. Alain Maron, ministre.- Les incidents survenus sont très dramatiques. Je connais relativement bien certaines des Régions touchées et nous n'avons jamais vu pareille catastrophe.

Cette véritable calamité aurait pu toucher Bruxelles. Nous avons eu de la chance, car à quelques dizaines de kilomètres à vol d'oiseau, le même niveau de précipitations aurait pu arriver chez nous, entraînant probablement de lourdes conséquences. Depuis le 14 juillet en soirée, il a plu entre 43 et 83 l/m² selon les zones à Bruxelles. Nous attendons un rapport complet de l'Institut royal météorologique pour savoir si à Bruxelles, le phénomène est aussi reconnu comme calamité, même si c'est sans commune mesure avec ce qu'a subi la Wallonie.

Il y a eu des débordements d'égouts et des caves inondées dans quelques zones. Par contre, il n'y a pas eu de risque de non-potabilité de l'eau à Bruxelles. La Senne a plafonné en Flandre et à l'entrée de Bruxelles. Elle a presque atteint son pic de crue en Wallonie.

Depuis le 14 juillet, mon cabinet et moi-même sommes en contact permanent avec les opérateurs concernés - Bruxelles Environnement, Vivaqua, la Société bruxelloise de gestion de l'eau, le Port de Bruxelles - afin d'évaluer la situation du canal, de la Senne, de la Woluwe et des différents bassins d'orange du territoire. Cela a continué jusqu'à l'accalmie du vendredi 16 juillet.

Il est vrai que le canal a joué un rôle de bassin d'orage, qui, sans compter que les précipitations étaient moindres à Bruxelles qu'en Wallonie, nous a permis d'échapper à un réel débordement de la Senne.

[123]

Il y a bien eu des déversements vers la Senne et le canal. Précisons que les déversoirs ne sont pas tous équipés d'un système de mesure et les dispositifs installés sur certains ne permettent pas d'avoir une connaissance fiable du volume. Des marchés avaient déjà été lancés pour que ce soit le cas. Les nouveaux dispositifs seront opérationnels après l'été.

Quant aux moyens déployés, le Service d'incendie et d'aide médicale urgente a dépêché du personnel et du matériel dans les provinces de Liège, de Luxembourg et du Brabant flamand : seize pompiers, des plongeurs, des véhicules, des autopompes, des drones et des policiers. Jeudi en milieu d'après-midi, le Centre de crise national a déclenché la phase fédérale de gestion de crise, impliquant une coordination par le niveau fédéral.

Nous avons activé des moyens de relogement, avec 1.300 chambres mises à la disposition des sinistrés et une dizaine de bus de la STIB pour le transport des personnes. Citons également des équipements lourds, camions-grues et remorques, et des renforts de Vivaqua pour la distribution d'eau. Nous avons ouvert un centre de vaccination pour celles et ceux qui ne pourraient pas se faire vacciner en Wallonie.

Nous avons mis à disposition des élagueurs, gardes forestiers, ouvriers et écocantonniers pour l'entretien des cours d'eau et de leurs abords. Bruxelles Environnement est en contact avec les intercommunales de Liège et de Charleroi qui ont exprimé le besoin de disposer de conteneurs pour évacuer leurs nombreux déchets. Ce matin, nous avons libéré une capacité d'incinération pour accueillir les déchets de déblaiement.

Les communes ont lancé de très nombreuses actions de solidarité, tout comme les citoyennes et citoyens bruxellois, directement ou par le biais de dons à la Croix-Rouge. C'est bien la moindre des choses, et ce n'est rien au vu de l'ampleur de la catastrophe. Il faudra des mois, voire des années, pour retrouver une situation normale.

[125]

M. Emmanuel De Bock (DéFI).- Il est peut-être un peu tôt pour faire le bilan. Néanmoins, s'agissant de la question du canal et du déversoir, j'aurais apprécié recevoir plus d'informations factuelles concernant la

pollution mesurée. J'aurais aussi souhaité savoir si des mesures avaient été prises face à celle-ci et à ses conséquences, et si une approche plus anticipative pouvait être envisagée.

Depuis des années, on explique qu'il ne faut pas verser le trop-plein de la Senne dans le canal, ou tout du moins veiller à ce que les déchets n'y soient pas versés. C'est une question sur laquelle nous devons revenir en commission afin d'en faire une évaluation plus précise.

[127]

M. Tristan Roberti (Ecolo).- Nous accordons beaucoup d'intérêt au rôle du canal et avons entendu que l'information serait prochainement renforcée. Des marchés publics ont été lancés à cette fin. Quand on voit le rôle joué par l'ensemble de l'infrastructure hydraulique dans la gestion de ces inondations, il est important d'avoir une information claire à cet égard.

J'encourage également la Région à poursuivre ses actions en faveur du climat, et à tenir bon face aux oppositions et aux résistances. J'entends souvent dire qu'aménager une piste cyclable sert surtout à monter les usagers les uns contre les autres, ou encore qu'abandonner les moteurs thermiques dans quinze ans, c'est aller beaucoup trop vite. Nous ne souscrivons évidemment pas à de tels discours.

[129]

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. YOUSSEF HANDICHI

À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DE LA RÉNOVATION URBAINE, DU TOURISME, DE LA PROMOTION DE L'IMAGE DE BRUXELLES ET DU BICULTUREL D'INTÉRÊT RÉGIONAL,

concernant "la manifestation par suite de l'annonce d'une modification de l'arrêté relatif aux services de taxis et aux services de location de voitures avec chauffeur".

[131]

M. le président.- Le ministre Maron répondra à la question d'actualité.

M. Youssef Handichi (PTB).- Jeudi passé, des travailleurs du secteur de la location de voitures avec chauffeur (LVC) se sont à nouveau mobilisés devant le parlement. Ils sont inquiets de ne pas voir venir le plan taxis promis par le ministre-président pour la mi-juin, avant les vacances parlementaires. Où en est ce plan taxis pour tous, chauffeurs de taxi comme chauffeurs LVC ?

Par ailleurs, la pression monte chaque jeudi, ce qui n'est vraiment pas nécessaire dans le climat actuel. Des éclaircissements par rapport au plan taxis permettraient d'y mettre fin.

[133]

M. Alain Maron, ministre.- La présente réglementation, adoptée par le gouvernement ce jeudi 15 juillet, est le résultat d'un processus entamé en 2020. L'objectif poursuivi par l'arrêté modificatif de l'arrêté du 19 mai 2007 est double : d'une part, harmoniser le statut des chauffeurs LVC avec celui des chauffeurs de taxi afin de rétablir une égalité d'accès à la profession et, d'autre part, répondre à la nécessité d'identifier les chauffeurs LVC sur lesquels l'administration n'avait aucune prise et permettre à cette dernière de contrôler

les conditions de moralité et de qualification professionnelle des chauffeurs LVC, comme actuellement en vigueur dans le secteur des taxis.

La sécurité des usagers était donc le point de départ de la présente réglementation. Comme les chauffeurs de taxi, les chauffeurs LVC devront désormais présenter leur extrait de casier judiciaire et se plier au parcours de formation pour poursuivre leurs activités. Une période de transition doit permettre à ces acteurs de se conformer aux nouvelles exigences de la réglementation.

Cette réglementation a fait l'objet d'une longue concertation avec l'ensemble des acteurs du secteur. L'unification du statut fait partie intégrante des engagements de la déclaration de politique régionale, mais ces exigences n'ont rien à voir avec les questions que vous avez évoquées, telles que le numerus clausus, la cessibilité des licences, les tarifs ou les licences en elles-mêmes.

M. Youssef Handichi (PTB).- Vos éclaircissements rassureront certainement de nombreuses personnes qui sont en train de nous écouter. Je vous encourage à évoluer rapidement vers un plan taxis qui englobe la totalité de ces personnes. Elles sont en attente et ce sera bénéfique pour tout le monde.

[137]

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME FRANÇOISE DE SMEDT

À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DE LA RÉNOVATION URBAINE, DU TOURISME, DE LA PROMOTION DE L'IMAGE DE BRUXELLES ET DU BICULTUREL D'INTÉRÊT RÉGIONAL,

ET À M. BERNARD CLERFAYT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE, DES POUVOIRS LOCAUX ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL,

concernant "les mesures éventuelles en vue de l'attribution d'un permis unique aux personnes sans papiers en grève de la faim".

[139]

TOEGEVOEGDE ACTUALITEITSVRAAG VAN MEVROUW ELS ROCHETTE,

betreffende "de eventuele contacten met de federale regering om een oplossing te vinden voor de situatie van de personen zonder papieren die in honger- en dorststaking zijn".

[141]

TOEGEVOEGDE ACTUALITEITSVRAAG VAN DE HEER MATHIAS VANDEN BORRE,

betreffende "het eventueel overleg met de burgemeesters over de hongerstaking van migranten zonder papieren en financiële steun aan de verenigingen".

[143]

Mme Françoise De Smedt (PTB).- La situation des sans-papiers à l'église du Béguinage et sur les sites de l'ULB et de la VUB est dramatique. La loi belge est mal faite, puisqu'elle maintient ces personnes dans l'exploitation et la clandestinité, alors qu'elles travaillent chez nous depuis des années.

Mohammed vit ici depuis dix-sept ans et a même travaillé sur le chantier public de rénovation de la station de métro Arts-Loi. Farida a 51 ans, elle est née en Belgique et elle nettoie des bureaux, notamment au palais de justice. Ces travailleurs sans papiers sont exploités dans notre pays.

C'est une loi fédérale inhumaine et absurde qu'il faut changer. Les syndicats et la société civile réclament depuis longtemps des critères clairs pour la délivrance des titres de séjour, comme c'est le cas en France ou en Espagne.

Le gouvernement fédéral a toutes les cartes en main pour sortir de la crise actuelle.

L'une des pistes envisageables au niveau régional est le titre de séjour temporaire "9 ter" basé sur la maladie, à travers lequel la Région pourrait donner accès au permis unique. Cela nécessiterait un petit changement législatif, qui fait actuellement l'objet de discussions intercabine.

Votre gouvernement a-t-il décidé de procéder à ce petit changement administratif ? Quels sont les contacts en cours au sujet de ce permis unique ?

[145]

Mevrouw Els Rochette (one.brussels-Vooruit).- We kennen de situatie van de mensen zonder papieren in de Begijnhofkerk en aan de ULB en de VUB.

Die mensen startten in januari een vreedzame bezetting om aan te tonen in welke ellende ze terecht komen. Voor hen was het afgelopen jaar een nog grotere verschrikking dan voor ons. De bedoeling van de bezetting was het op gang brengen van een dialoog om te kunnen aantonen in welke vreselijke omstandigheden ze leven en werken in onze stad. Velen van hen zijn hier al meer dan vijftien jaar. Mevrouw De Smedt haalde enkele voorbeelden aan en ook ik ken velen onder hen persoonlijk.

De situatie verkeert nu in een cruciale fase. Intussen duurt de hongerstaking al zestig dagen en zijn velen van hen sinds afgelopen vrijdag ook in dorststaking. Dat betekent dat hun uren geteld zijn en dat er eerdaags doden zullen vallen.

Wat doet de Brusselse regering om de druk op de federale regering op te voeren? Daar ligt immers de oplossing. Welke oplossingen reikt de Brusselse regering aan?

Ik vernam intussen dat er een speciale gezant zou zijn aangesteld als bemiddelaar. Dat is alvast een eerste stap. De unieke werkvergunning is volgens mij ook zeker een van de oplossingen om een humanitair drama te voorkomen.

[147]

De heer Mathias Vanden Borre (N-VA).- Ik neem met tegenzin het woord. Hier wordt immers heel wat politiek cynisme tentoongespreid. Mensen worden gebruikt en gemanipuleerd voor politieke doeleinden. Dat stuit mij tegen de borst maar ik wil sommige punten verduidelijken.

Ik baal van de manipulatie door sommige extreemlinkse organisaties en politieke partijen op het terrein. Ze maken misbruik van de situatie, desinformereren en geven keer op keer valse hoop terwijl de wetten, regels en procedures van dit land zeer duidelijk zijn.

Er zijn nog uitwegen mogelijk. Ik verwijs naar wat MR-voorzitter Bouchez heeft gezegd. Uiteindelijk is het de verantwoordelijkheid van burgemeester Close van Brussel-Stad en van burgemeester Doukeridis van Elsene om als puntje bij paaltje komt, de gezondheid van deze mensen te garanderen en in te grijpen als de situatie uit de hand loopt. Ik vind ook dat deze heren moeten ingrijpen. Er moet een einde komen aan het cynische schouwspel dat we vandaag zien. Mensenlevens mogen niet in gevaar worden gebracht voor politieke doeleinden. Dat is gewoon niet de manier om aan politiek te doen en ik neem daar ook afstand van.

Wat is het standpunt van de regering ter zake? Werd er al met de burgemeesters overlegd om deze situatie een halt toe te roepen en desnoods in te grijpen als er echt mensenlevens in gevaar komen? Zult u ingrijpen tegen organisaties die manipuleren en desinformereren en zo mensenlevens in gevaar brengen?

[149]

M. Bernard Clerfayt, ministre.- La situation des personnes qui ont choisi de faire la grève de la faim et, depuis quelques jours, la grève de la soif en raison du désespoir dans lequel elles se trouvent ne nous laisse pas indifférents. Nous sommes nombreux à suivre jour après jour ce qu'il s'y passe. Près de 500 personnes sont dans cette situation dans trois lieux différents à Bruxelles et il y a près de 50.000 personnes - c'est une estimation, nous n'en connaissons pas le nombre - sans papiers sur le territoire de la Région bruxelloise. Cette réalité, nous la connaissons donc dans notre Région.

Je suis régulièrement interrogé pour savoir si, dans le cadre des permis uniques, la Région disposerait de moyens pour trouver une solution à ce problème. Malheureusement, la réponse est non. Le permis unique consiste en une procédure unique pour le demandeur, qui respecte intégralement la répartition des compétences entre l'État fédéral et la Région. La Région est compétente pour l'octroi de permis de travail selon le cadre de la loi, à savoir notre ordonnance, qui n'autorise la délivrance de permis de travail que pour des dossiers introduits par des employeurs qui demandent de permettre le travail d'un travailleur pour l'un des secteurs en pénurie que nous connaissons en Région bruxelloise. La même règle vaut en Flandre et en Wallonie.

La question qui se pose pour ces personnes est une question de séjour, dont l'ensemble des compétences relèvent du gouvernement fédéral. Ce matin encore, nous avons tenu une conférence interministérielle de l'emploi, présidée par M. Dermagne, ministre fédéral. Étaient présents les trois ministres régionaux de l'emploi et notre collègue de la Communauté germanophone. Nous avons fait le tour de la question et il apparaît qu'il n'y a pas de solution possible sans appeler à la table la ministre de l'intérieur et le secrétaire d'État à la migration.

Une solution n'est donc pas imaginable au départ des compétences de la Région bruxelloise. La question relève du Parlement fédéral et du gouvernement fédéral. Mme De Smedt l'a dit : les sept partis qui forment la coalition fédérale doivent trouver entre eux une manière de régler cette question.

[151]

(verder in het Nederlands)

Wat de toestand op het terrein betreft, zal ik u de informatie bezorgen die de minister-president mij heeft gegeven.

[153]

(poursuivant en français)

Le ministre-président suit concrètement la situation depuis 60 jours, en concertation avec les bourgmestres des communes sur lesquelles ces grèves ont lieu. Sur le terrain, dès ce lundi 19 juillet, une transition entre les équipes médicales de Médecins du monde, qui prennent leurs vacances, et celles de la Croix-Rouge, a été organisée durant la nuit. Cette dernière reprendra en effet l'ensemble du dispositif de suivi médical réparti sur les différents sites. Un rapport factuel suivra.

[155]

(verder in het Nederlands)

Het medische toezicht op de situatie van de hongerstakers is bepaald door de Verklaring van Malta van 1981 van de Wereldgezondheidsorganisatie.

Er moet steun worden geboden aan de stakers, zonder gedwongen medicalisering. De arts moet hulp bieden. Het wordt aan de hongerstakers overgelaten om er al dan niet een beroep op te doen. Binnen dat kader werken wij. Natuurlijk zullen de teams, zonder onderscheid, al het nodige doen om bewusteloze patiënten te reanimeren.

[157]

Mme Françoise De Smedt (PTB).- Personne n'a voulu ces grèves de la faim. Il est important de rappeler que la cause profonde du désespoir de ces personnes est un problème structurel dans la loi, qui doit impérativement être résolu. Quelque 40.000 citoyens ont signé une pétition appelant à ces changements, ainsi qu'à l'inscription de critères clairs dans la loi. De nombreuses associations, la société civile et les syndicats les rejoignent.

Je répète que le gouvernement a les cartes en main pour le faire. Nous avons déjà été confrontés à des crises précédemment, et nous les avons résolues. Il nous faut trouver de toute urgence une sortie à cette crise également.

[159]

Mevrouw Els Rochette (one.brussels-Vooruit).- Het is bemoedigend dat de Brusselse regering zich het probleem aantrekt en oplossingen zoekt. De mogelijkheid om in België een arbeidsvergunning aan te vragen, moet worden bekeken.

Het is absurd dat mensen die vijftien jaar lang zijn uitgebuit, terug naar Marokko moeten. Daar moeten ze dan een arbeidsvergunning aanvragen alvorens opnieuw naar België te komen. Ze hebben daar trouwens het geld niet voor. Het is echt de wereld op zijn kop.

Ik lees gelukkig dat de mensen in de kerk medische hulp aanvaarden, al hoor ik soms geruchten over het tegendeel. Collectieve hospitalisatie wordt wel afgewezen.

Ik wil de organisaties en alle politieke partijen die dicht bij de hongerstakers staan en die er ook voor de staking al waren, bedanken. Ze proberen er alles aan te doen om mensen te overtuigen om met hun hongerstaking te stoppen, al hebben ze weinig argumenten.

Wat de heer Vanden Borre zegt, slaat absoluut nergens op.

[161]

De heer Mathias Vanden Borre (N-VA).- Mevrouw Rochette, ik ben niet de enige. Federaal staatssecretaris Mahdi heeft meermaals letterlijk hetzelfde gezegd. Organisaties die mensen valse informatie en hoop geven, moeten daarmee stoppen want ze brengen mensenlevens in gevaar. Wie naar die kerk en naar de ULB gaat, zal vaststellen dat een aantal organisaties en ook extreemlinkse politieke partijen die boodschap verspreiden. Dat brengt mensenlevens in gevaar en dat moet ophouden. Dat is de realiteit. U moet die onder ogen willen zien. Die organisaties zijn aan zet in Brussel en ze zijn rechtstreeks verantwoordelijk voor de gevolgen. Ik vind dat schrijnend en ik betreur dat ten zeerste.

[163]

ACTUALITEITSVRAAG VAN MEVROUW CIELTJE VAN ACHTER

AAN DE HEER RUDI VERVOORT, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET TERRITORIALE ONTWIKKELING EN STADSVERNIEUWING, TOERISME, DE PROMOTIE VAN HET IMAGO VAN BRUSSEL EN BICULTURELE ZAKEN VAN GEWESTELIJK BELANG,

EN AAN MEVROUW ELKE VAN DEN BRANDT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET MOBILITEIT, OPENBARE WERKEN EN VERKEERSVEILIGHEID,

betreffende "de reactie van de regering op het recente arrest van het Hof van Justitie van de Europese Unie over het dragen van uiterlijke tekenen van levensbeschouwing op het werk".

[165]

Mevrouw Cieltje Van Achter (N-VA).- Ik weet niet of uw diensten of die van de minister-president het arrest van 15 juli gelezen hebben. Het gaat om een heel belangrijk arrest in het neutraliteitsdebat. Het Europese Hof van Justitie, toch een van de hoogste rechtscolleges in Europa, heeft gezegd dat het gewettigd kan zijn een neutraliteitsbeginsel op te leggen binnen een onderneming. Wat voor een onderneming geldt, geldt volgens mij dan ook voor een overheid. Het arrest stelt dat het helemaal niet van discriminatie getuigt om zichtbare tekenen van levensbeschouwelijke, politieke of religieuze overtuiging te verbieden op het werk.

Dit staat natuurlijk in schril contrast met het arrest van de arbeidsrechtbank, waarin het omgekeerde wordt gezegd ten aanzien van de MIVB en waarbij deze overheidsonderneming van discriminatie wordt beschuldigd. Dit toont eveneens aan dat de MIVB in beroep had moeten gaan omdat de hoogste rechtscolleges alleszins achter de visie van de MIVB hadden gestaan.

Ondanks het feit dat we te laat zijn voor dit beroep, is het arrest van het Hof van Justitie natuurlijk wel interessant. Het stelt namelijk ook dat er geen onderscheid mag worden gemaakt tussen overtuigingen. Ik wilde dan ook graag weten wat de visie van de regering is en wat er werd afgesproken met betrekking tot de MIVB. Ik ben mij ervan bewust dat er nu een verschil wordt gemaakt tussen de frontoffice en de backoffice en dat de neutraliteit in de backoffice wordt opgeheven. Ik vraag mij af in welke mate er een onderscheid zal worden gemaakt tussen religieuze tekenen en of er ook politieke en levensbeschouwelijke overtuigingen zullen worden toegelaten.

Het Hof van Justitie is hierin eigenlijk heel duidelijk, ofwel schrijf je de neutraliteit voor en laat je niets toe, ofwel laat je alles toe, maar er kan niet worden gediscrimineerd tussen overtuigingen. Wat is hierover binnen de regering beslist?

[167]

De heer Alain Maron, minister.- Het Hof van Justitie van de Europese Unie oordeelde op donderdag 15 juli dat het verbod voor werknemers om zichtbare politieke, filosofische of religieuze tekens te dragen op het werk kan worden verantwoord door de behoefte van de werkgevers om een neutrale houding aan te nemen ten opzichte van klanten of om sociale verschillen te voorkomen. Het moet daarbij evenwel de waarachtigheid van deze behoefte kunnen aantonen en het verbod dient eenvormig, coherent en systematisch te zijn en beperkt te blijven tot wat strikt noodzakelijk is in het licht van de draagwijdte van de ongunstige gevolgen die de werkgever hoopt te voorkomen.

Bovendien moeten nationale rechtbanken rekening houden met de lokale context, de belangen en eventuele gunstigere nationale beschikkingen door de beperking van het recht op vrijheid van gedachten, geweten en godsdienst tot het strikt noodzakelijke te beperken.

[169]

Dit arrest sluit aan bij de rechtspraak van het Hof van Justitie van de Europese Unie, die ze bevestigt en verduidelijkt. Het is mogelijk om het dragen van uiterlijke tekenen volledig te verbieden, maar om niet discriminerend te zijn, moet het verbod redelijkerwijs in verhouding staan tot het nagestreefde doel. Daarmee zegt deze rechtspraak dus niets nieuws.

Ik wijs erop dat de uitspraak van de voorzitter van de arbeidsrechtbank alleen het specifieke geval van de kandidate betreft. Ik zal daar niet verder op ingaan, maar ik stel wel vast dat het Hof van Justitie van de Europese Unie geen elementen aanreikt die niet al in de uitspraak in aanmerking worden genomen. Het voert geen nieuwe redenen aan waarom de beslissing van de MIVB al dan niet vatbaar is voor beroep.

[171]

Mevrouw Cieltje Van Achter (N-VA).- "Ceci n'est pas une réponse". Mijnheer de minister, u hebt het arrest voorgelezen, maar geen enkele van mijn nochtans duidelijke vragen beantwoord.

Uiteraard gaat het niet om nieuwe rechtspraak. Dat zeggen we al de hele tijd met zoveel woorden. Het is bekende rechtspraak die nogmaals is bevestigd en die aantoont dat de MIVB in beroep moest gaan. De MIVB is immers ten onrechte veroordeeld wegens discriminatie.

Ik vroeg echter wat u binnen de regering hebt afgesproken. Dat is toch geen moeilijke vraag. Wat zult u toelaten? Alleen de hoofddoek? Of is een pet van de PVDA ook toegestaan? Of een speldje met de Vlaamse Leeuw? Wat bent u van plan? Worden alle levensbeschouwelijke, filosofische en religieuze tekens nu in de backoffice van de MIVB toegestaan of alleen religieuze?

Het Hof van Justitie van de Europese Unie stelt heel duidelijk dat je niet mag discrimineren tussen de verschillende tekens.

[173]

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME CLÉMENTINE BARZIN

À MME BARBARA TRACHTE, SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉE DE LA TRANSITION ÉCONOMIQUE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE,

concernant "le soutien au secteur événementiel bruxellois".

[175]

Mme Clémentine Barzin (MR).- Le Comité de concertation se réunit depuis 14h. Le gouvernement fédéral a annoncé ne pas vouloir resserrer la vis, mais aussi ne pas vouloir relâcher les choses à l'entame de cette réunion, ce qui continue à avoir des conséquences sur des secteurs déjà particulièrement touchés, notamment l'événementiel, les agences de voyages et le secteur de la culture non subsidiée.

Le 9 juin dernier, en commission des affaires économiques, vous avez annoncé réfléchir à un nouveau soutien pour le secteur événementiel et de la culture non subsidiée. Quelles en sont les modalités, le budget et les délais ? Quels secteurs souhaitez-vous concrètement toucher à travers ce nouveau soutien ?

En matière de méthode, vous savez comme moi que les secteurs se sont exprimés négativement par rapport à un critère tel que le nombre d'équivalents temps plein, car les secteurs de l'événementiel et de la culture recourent souvent à des intérimaires ou à des indépendants. En revanche, un système basé exclusivement sur le chiffre d'affaires, comme le système de globalisation en Région flamande, est un système que d'aucuns jugent adéquat.

Comment allez-vous vous assurer de toucher un maximum de professionnels ? Il y a en effet beaucoup d'angles morts liés au champ limité des codes NACE lors des dernières primes (agences de voyages, espaces de travail partagé, commerçants qui vendent uniquement dans des salons d'exposition sans être repris sous un code NACE de l'événementiel au sens strict).

L'été est là, mais le Covid-19 l'est aussi. Nous espérons tous une reprise des activités sociales, culturelles et économiques. Néanmoins, certains secteurs sont loin d'être tirés d'affaire. Je pense aux secteurs de l'événementiel, de la culture non subsidiée et des agences de voyages. Ces secteurs ont besoin de notre soutien total, renouvelé, large et le plus rapide possible.

[177]

Mme Barbara Trachte, secrétaire d'État.- Comme toujours, nous avons pris la décision de nous adapter à la situation et à son évolution. Nous observons, comme vous, que la reprise de nombreux secteurs dépend du type d'activité, des jauges permises, du type de public, des horaires autorisés par les mesures prises contre la pandémie, de la présence des fournisseurs, du comportement des consommateurs - puisque les activités ne rencontrent pas toujours le succès attendu -, ou encore de la météo.

À tous ces paramètres s'ajoute un élément de fond, qui touche toutes les entreprises affectées par les mesures sanitaires : une trésorerie très faible qui rend leur rebond d'autant plus difficile. Leur situation n'a pas été gelée durant cette période d'inactivité, elle s'est dégradée.

Donc, nous nous adaptons et renouvelons notre soutien. Nous avons pris des décisions de principe qui porteront à la fois sur des systèmes de prime, pour soutenir la trésorerie de ces entreprises, mais aussi sur de

nouveaux types de prêts, l'objectif étant de les aider à rebondir. Il s'agira de toucher les secteurs les plus affectés, y compris ceux que vous avez cités.

[179]

C'est une décision de principe que nous avons adoptée à ce stade. Je ne peux pas vous en donner les modalités, car elles apparaîtront au fur et à mesure selon la procédure que vous connaissez déjà. Nous allons en effet rédiger des arrêtés, qui feront ensuite l'objet d'une concertation, tant informelle que formelle, avec les secteurs, mais aussi avec la task force sur les impacts économiques à la suite du coronavirus et, de manière formelle, avec les avis de Brupartners qui seront demandés. Nous ferons les adaptations nécessaires en fonction des retours. L'expérience des primes précédentes nous permet de faire mieux pour chaque nouvelle prime.

Notre objectif est toujours de garantir à la fois la sécurité juridique et l'efficacité administrative optimale dès que la prime est disponible.

Nous nous attelons actuellement à la rédaction de ces arrêtés, que je ne manquerai pas de vous faire parvenir dès qu'ils auront été adoptés en première lecture au gouvernement. Cela vous permettra d'avoir une vision plus claire sur leurs modalités.

[181]

Mme Clémentine Barzin (MR).- Je souligne avec intérêt que vous tirez les enseignements des anciennes primes. Si l'on y ajoute une large consultation des secteurs, cela devrait permettre d'offrir les meilleures primes et les meilleurs soutiens au secteur événementiel, espérons-le dans les meilleurs délais.

Les questions de trésorerie doivent aujourd'hui se régler d'urgence. Le système des prêts ne convient malheureusement pas à tout le monde, au moment où les trésoreries sont dans le rouge.

[183]

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. DAVID WEYTSMAN

À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DE LA RÉNOVATION URBAINE, DU TOURISME, DE LA PROMOTION DE L'IMAGE DE BRUXELLES ET DU BICULTUREL D'INTÉRÊT RÉGIONAL,

ET À M. BERNARD CLERFAYT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE, DES POUVOIRS LOCAUX ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL,

concernant "les frais annexes liés au projet Neo 2".

[185]

M. le président.- Le ministre Maron répondra à la question d'actualité.

M. David Weytsman (MR).- Lors de son dernier collège des bourgmestre et échevins, le 15 juillet 2021, la Ville de Bruxelles a décidé officiellement de renoncer au projet Neo 2, le méga centre de convention de plus de 5.000 places qui devait voir le jour sur le plateau du Heysel. Ce n'est pas nouveau, puisque M. Philippe Close avait déjà annoncé cette suppression, qui n'est pas sans conséquences sur les pouvoirs publics et les dépenses qui avaient déjà été engagées pour ce projet.

Le 15 juillet, le collège a décidé d'une indemnité de 3 millions d'euros, en guise de dédommagement forfaitaire des acteurs qui avaient remporté le marché et se trouvent aujourd'hui lésés. Cette somme vient s'ajouter aux 8 millions d'euros de dépenses déjà consenties dans le cadre du projet - et dont nous avons déjà discuté lors de réunions précédentes -, autant de millions purement et simplement gaspillés. S'y ajoute une incertitude quant à la TVA qui pourrait être appliquée sur ces 8 millions d'euros, sans compter les probables dépenses additionnelles qui apparaîtront dans les comptes 2020 de la sclr Neo. Pouvez-vous enfin donner en toute transparence une ventilation de ces dépenses ?

La Région va-t-elle suivre la logique de la Ville de Bruxelles, qui doit avoir "formellement" (selon le terme utilisé) la décision de la Région pour que la société puisse verser cette indemnité sur fonds propres ?

Aucun observateur du dossier ne croit à l'excuse du Covid-19. Il est de notoriété publique que les études, de même que les risques financiers qui pesaient sur la Ville de Bruxelles, précédaient la crise sanitaire. Avez-vous tiré des enseignements de cette dernière ? Par exemple de ne pas vous lancer dans le projet Neo 3, que le ministre-président a déjà annoncé, avec à nouveau un méga centre de convention sur le plateau du Heysel, sans certitude sur la pertinence économique ni étude de marché ? Pourrions-nous au moins disposer d'une étude de marché et débattre de l'opportunité politique de ce projet ?

[187]

M. Alain Maron, ministre.- La renonciation au marché public Neo 2 a effectivement fait l'objet d'une décision formelle du collège de la Ville de Bruxelles, puis du gouvernement régional et du conseil d'administration de Neo.

Le montant de 3 millions d'euros hors taxes que vous mentionnez n'est pas une première indemnité. Il représente la renonciation à toute revendication, droit, recours ou autre prétention généralement quelconque et moyennant la garantie donnée au pouvoir adjudicateur, contre toute action des sous-traitants, fournisseurs, prestataires et tous tiers quelconques auxquels le consortium aurait fait appel dans le cadre de la procédure de passation et/ou de négociation postérieure à l'attribution de ce marché. Pour solde de tout compte, donc.

À ce montant pourrait s'ajouter uniquement l'indemnisation du consortium par les pouvoirs adjudicateurs en cas de réclamation par les architectes du projet d'un "success fee" ou d'une indemnité le compensant si, par extraordinaire, cette demande était jugée fondée par une décision judiciaire définitive et en dernier ressort, ou accordée à titre transactionnel, à concurrence de 50 % du montant du "success fee" ou équivalent que le consortium adjudicataire serait, le cas échéant, condamné à verser.

Le montant de 8 millions d'euros que vous citez est un état des dépenses des pouvoirs publics au 30 juin 2020. Il comprend dès lors la plus grande partie des dépenses de cette année-là. Les dépenses réalisées ne l'ont pas été en pure perte. Une partie des livrables pourront être utilisés dans le contexte d'un éventuel nouveau projet.

Une étude de marché est en cours dans le cadre du plan directeur de la Ville de Bruxelles et Brussels Expo. Ses conclusions seront rendues au pouvoir adjudicateur et le gouvernement régional n'en est pas le

destinataire. N'en connaissant pas le contenu, M. Vervoort n'est pas en mesure de s'engager à leur diffusion au-delà de ce cadre.

Enfin, nous ne savons pas qui sera le porteur de l'éventuel nouveau projet. Le parlement sera bien sûr informé de toute nouvelle décision prise par le gouvernement dans ce cadre.

[189]

M. David Weytsman (MR).- L'actualité explique sans doute que ce dossier ne fasse pas la une des journaux, ce qui n'enlève rien à son caractère scandaleux. Jusqu'en juin 2020, vous l'avez vous-même reconnu, pas moins de 13 millions d'euros ont été jetés à la poubelle, et cela sans même que nous disposions encore d'un état des dépenses actualisé.

Et le ministre-président n'en tire même pas la leçon de s'engager à organiser un débat politique sur l'opportunité d'un tel projet sur le plateau du Heysel. Vous savez à quel point j'apprécie les investissements consentis dans le nord de Bruxelles, mais ouvrir un vrai débat sur l'opportunité d'un tel projet - un centre commercial géant et un immense centre de congrès dont les retombées économiques restent à démontrer - me semble essentiel. Et c'est sans compter la possible cannibalisation de clients ou la perte de congressistes, avec la présence de centres de congrès dans le quartier européen, dans le Pentagone ou sur le site de Tour & Taxis.

Vous ne pouvez même pas nous affirmer que nous disposerons d'une étude de marché publiquement partagée, ni que nous pourrions participer à un débat politique. N'avez-vous donc pas pris la mesure des 13 millions d'euros que la Région bruxelloise vient de jeter à la poubelle ?

[191]

- *La séance est suspendue à 15h24.*

[221]

- *La séance est reprise à 16h03.*

[223]

VOTES NOMINATIFS

M. le président.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble de la proposition d'ordonnance prolongeant certains délais de l'ordonnance organique de revitalisation urbaine du 6 octobre 2016 (nos A-390/1 et 2 – 2020/2021).

Il est procédé au vote.

RÉSULTAT DU VOTE 1

82 membres sont présents.

81 répondent oui.

1 s'abstient.

En conséquence, le parlement adopte la proposition d'ordonnance qui sera soumise à la sanction du gouvernement.

[227]

Les membres qui se sont abstenus sont invités à faire connaître les motifs de leur abstention.

M. Pepijn Kennis (Agora).- L'assemblée citoyenne n'a pas pu se tenir et n'a donc pas pu s'exprimer sur tous ces sujets. Je m'abstiendrai donc pour l'ensemble des votes.

M. Emmanuel De Bock (DÉFI).- Une assemblée générale ne s'est-elle pas tenue le 30 juin ?

M. Pepijn Kennis (Agora).- L'assemblée citoyenne n'a pas pu discuter des textes soumis au vote aujourd'hui.

[233]

M. le président.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance concernant la taxe sur les appareils automatiques de divertissement due pour l'exercice 2021 en raison de la crise sanitaire du Covid-19 (nos A-399/1 et 2 – 2020/2021).

Il est procédé au vote.

RÉSULTAT DU VOTE 2

84 membres sont présents.

83 répondent oui.

1 s'abstient.

En conséquence, le parlement adopte le projet d'ordonnance qui sera soumis à la sanction du gouvernement.

M. Kennis, votre motivation d'abstention est-elle la même que pour le vote précédent ?

M. Pepijn Kennis (Agora).- Tout à fait.

M. le président.- La séance plénière du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale est close.

Prochaine séance plénière sur convocation du président.

[235]

- De vergadering wordt gesloten om 16.09 uur.